



Votre enfant entre à l'école primaire ou arrive au sein de notre école.

C'est une étape très importante de sa vie qui va s'accompagner de grands changements. Afin que la transition s'effectue dans de bonnes conditions, nous avons regroupé les renseignements et recommandations qui nous paraissent utiles et qui ont pour but **le bien être de votre enfant**.

Merci d'en prendre connaissance. Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Notre première réunion aura lieu **le jeudi 17 septembre**.

### **Des habitudes dès le 1<sup>er</sup> septembre !**

#### **Horaire de l'école :**

L'école est accessible **tous les jours dès 7h15 jusque 18h00**.

Nous comptons sur vous pour respecter les horaires, ce qui est important d'une part pour l'enfant et d'autre part pour l'organisation de l'école et le fonctionnement correct de la classe.

Sauf rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative, nous vous demandons de déposer/repandre votre enfant au grillage et de ne pas pénétrer dans l'établissement. Les cartables sont déposés dans la cour.

#### **Les conseils pour les premiers jours...**

Ne partez pas sans avoir dit « au revoir » à votre enfant, mais ne vous éternisez pas car cela a tendance à engendrer des pleurs.

Parlez-lui de l'école et de ce qu'il va y faire.

Ne vous affolez pas si votre enfant pleure, c'est tout à fait normal car la rentrée en 1<sup>ère</sup> année ou dans une nouvelle école est à la fois inquiétante et excitante !

La première semaine, n'hésitez pas à placer un doudou dans le cartable. Cet objet rassurant aidera à la transition.





### Rentrée des classes en 2 temps :

#### **Le mardi 1<sup>er</sup> septembre dès 8h20.**

Votre enfant sera accueilli par son institutrice de 3<sup>e</sup> maternelles. C'est elle qui l'accompagnera en classe de 1<sup>ère</sup> année après une activité de retrouvailles.

Votre enfant apportera son cartable avec **uniquement** son plumier, sa farde orange, sa collation et son repas de midi.



**Le mercredi 2 septembre**, vous pourrez accompagner votre enfant dans sa classe et y déposer tout son matériel.

### Dans mon cartable, il y aura...

En début d'année scolaire, il nous paraît important de vous rassurer quant au contenu quotidien du cartable de votre enfant.

Chaque jour, votre enfant emportera avec lui :

- son plumier,
- son journal de classe,
- la farde grise dans laquelle se trouvent les travaux, les lectures, les calculs...
- la farde orange avec les documents à compléter ou à lire.
- sa collation
- son repas de midi

#### **Le journal de classe et la farde orange doivent être vérifiés quotidiennement.**

Nous vous demandons d'être vigilants quant aux documents importants... les compléter dans les plus brefs délais car il n'y a rien de plus contraignant que de devoir courir après les documents et parfois les parents.

### La collation et le repas de midi :

#### **Éviter l'aluminium qui n'est ni bon pour la santé ni pour la nature.**

La collation et le repas de midi se prennent en classe avant de descendre en récréation. Nous vous demandons de privilégier de l'eau dans la gourde.

Les sodas et les canettes sont interdits.

Nous vous demandons également d'éviter les sucettes et bonbons.





Les enfants sont amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation, en classe, dans la salle de gymnastique,...) et parfois salissantes (peinture, collage...). Il est important de les habiller de façon pratique avec des vêtements qu'ils sont capables de mettre et d'enlever seul : éviter les bretelles, les salopettes et les vêtements que vous craignez d'abîmer. Apprenez-leur à faire leurs lacets.

En cas de perte, les vêtements retrouvés seront accrochés dans la garderie et facilement accessibles aux enfants. Mais pour éviter ces désagréments, pensez à inscrire les nom et prénom de votre enfant sur tous ses vêtements et sacs (pull, manteau, tenue et chaussures de gym).

### L'école n'est ni une garderie, ni un hôpital !

En collectivité, les enfants sont souvent confrontés aux virus. L'école n'accueillant pas les enfants malades, prévoyez un « plan B ».

En cas d'absence pour maladie, nous vous rappelons qu'un justificatif est à rentrer rapidement à son institutrice :

- Pour 1 ou 2 jours : un mot manuscrit suffit.
- A partir du 3<sup>e</sup> jour : un certificat médical correctement daté est obligatoire.

